

Toulouse le 29 avril 2018

La rectrice de l'académie de Montpellier,
Rectrice de région académique
Chancelière des universités

La rectrice de l'académie de Toulouse,
Chancelière des universités

à

Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement,

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'éducation Nationale 1^{er} degré

S/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs
d'académie – directeurs académiques des
services de l'éducation nationale

Référence
CF 04/18

Dossier suivi par Christine FIL
IA-IPR EPS
Académie de Toulouse
christine.fil@ac-toulouse.fr
06 09 49 16 60

Dossier suivi par Didier
Mestejanot
IA-IPR EPS
Académie de Montpellier
didier.mestejanot@ac-montpellier.fr

Rectorat de Toulouse
Rue Saint-Roch
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4
Téléphone
05 36 25 73 36
05 36 25 72 14/15/16

Objet : Appel à candidature « Génération 2024 »

« Le programme d'appui à l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024 (JOP 2024), « le sport au service de la société », validé en Conseil des ministres le 22 mars 2017 indique dans sa mesure 1 : « créer un label « Génération 2024 » pour les établissements scolaires et universitaires ».

Ce label « Génération 2024 » sera suivi au niveau académique à travers la mise en place d'un comité co-piloté par l'académie de Montpellier, l'académie de Toulouse et la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Ce comité de pilotage évaluera les diverses candidatures reçues afin de transmettre une liste d'écoles/établissements à un comité de pilotage national.

Pour vous engager dans le dispositif « Génération 2024 », nous vous invitons à inscrire votre école/établissement sur des projets qui favorisent des passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif encourageant la pratique physique et sportive des jeunes tout en développant des stratégies conformes à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (sport et santé, lutte contre l'inégalité / pratique sportive, citoyenneté, savoir – vivre ensemble...).

L'entrée dans ce dispositif et la labellisation des écoles/établissements impliquent la prise en compte de deux objectifs obligatoires (1 et 2) et de deux objectifs au choix (3 et 4) :

- 1 Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire (obligatoire)**
- 2 Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques (obligatoire)**
- 3 Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau (au choix)**



4 Ouvrir les équipements sportifs des écoles et des établissements (au choix).

L'inscription de votre école/établissement doit se réaliser à travers un formulaire d'intention « Génération 2024 » en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.drjscs-mp.fr/generation-2024>

2/2

Vous trouverez également avec ce formulaire un document expliquant la démarche de labellisation, le cahier des charges ainsi que quelques exemples vous permettant de mieux appréhender sa mise en œuvre. Après cette inscription, les membres du comité de pilotage vous contacteront afin de vous accompagner dans la mise en œuvre des diverses actions que vous souhaitez engager.

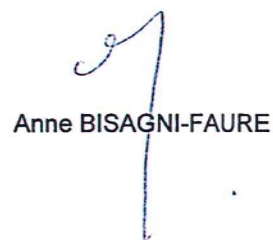
Par ailleurs, en annexe de ce courrier figure la liste et les coordonnées des personnes ressources, membres du comité de pilotage, susceptibles de vous accompagner dans cette démarche réunissant les deux rectorats de l'académie de Montpellier et de Toulouse.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **mardi 29 mai 2018**, délai de rigueur afin de transmettre à la DGESCO les propositions de la région académique.

En comptant sur votre engagement pour ce projet porté par la région académique.



Béatrice GILLE



Anne BISAGNI-FAURE